

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1086 Travaux publics.

n° 1086

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 octobre 1950

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro

1 octobre 1950

TEXTE INTÉGRAL

Le traitement mensuel de Abdallah Saïd, facturier au service de la région des eaux, est fixé à 23.350 francs, pour compter du 3 janvier 1950. et à 25.080 francs pour compter du 1er juillet 1950.